



Réponses ELE
CONSULTATION PUBLIQUE N°2020-005 DU 5 MARS 2020 RELATIVE
AU SCHEMA DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE
TRANSPORT DE RTE ELABORE EN 2019

Ce document a été rédigé par ELE, syndicat professionnel représentant des Entreprises Locales d'Énergies, en collaboration avec ses adhérents. ELE regroupe des ELD (GRD et Fournisseurs) et des producteurs d'énergie, représente ses membres au niveau national, organise et anime les échanges d'expertises et d'expériences sur les sujets métiers et dans le domaine social, accompagne ses adhérents dans la compréhension et la mise en œuvre de la réglementation.

Date : 08/06/2020

Ce document constitue la réponse d'ELE à la consultation publique n°2020-005 du 5 mars 2020 relative au Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport de RTE élaboré en 2019.

Réponses aux questions de la consultation

Question 1 Pensez-vous que des améliorations devraient encore être apportées au processus de concertation mis en œuvre par RTE ?

Le processus de concertation n'appelle pas de remarque de la part des membres ELE.

Question 2 Avez-vous des remarques s'agissant des scénarios retenus et des hypothèses associées ?

Les trois scénarios retenus découlent d'hypothèses largement débattues et sont en cohérence avec les objectifs nationaux.

Les hypothèses concernant la consommation ou la production n'appellent pas de remarques.

En ce qui concerne les hypothèses de coûts des combustibles, la pandémie actuelle fait que les prévisions les plus récentes restent incertaines. A ce titre, les hypothèses retenues par RTE pour élaborer le SDDR sont difficilement actualisables.

Question 3 Partagez-vous l'analyse de la CRE sur la cohérence globale du TYNDP et du SDDR ?

ELE partage l'analyse de la CRE.

Question 4 La comparaison par RTE des hypothèses prises dans les scénarios des plans européen et français est-elle suffisamment claire ?

La comparaison est claire.

Question 5 Etes-vous favorable, comme la CRE, à la stratégie proposée par RTE de dimensionnement optimal du réseau avec un recours occasionnel aux limitations de production renouvelable ?

Les membres d'ELE sont favorables aux stratégies de dimensionnement optimal du réseau, cependant la maturité des solutions proposées et notamment le recours aux automates de délestage montrent leurs limites. Les outils de dimensionnement et les algorithmes doivent être optimisés et mieux maîtrisés, certaines mises en œuvre ont pu montrer des fréquences de délestage important (et largement sous-estimé par le GRT) qui peuvent interroger sur la pertinence de ces solutions.

Les solutions de renforcements doivent être mise en œuvre avec une collaboration étroite avec les GRD et dans un cadre contractuel bien défini. Il apparaît primordial que les orientations d'investissement entre le GRT et les GRD soient harmonisés tant au niveau de la structure des réseaux qu'au niveau de la numérisation nécessaire à l'exploitation optimisée de la flexibilité. Nous abondons sur la nécessité de renforcer largement la coopération des GRD et de RTE dans le choix des solutions techniques retenus afin de traiter des problématiques de congestion locale du réseau de transport.

Question 6 **Que pensez-vous de la proposition de la CRE de rendre systématique l'étude de l'ensemble des flexibilités y compris le stockage pour tous les projets de RTE ?**

Les membres d'ELE sont en accord avec la proposition de la CRE, l'ensemble des flexibilités doivent être des solutions à étudier afin de pouvoir infléchir sur les investissements. Sur cette thématique les perspectives doivent être étudiées en collaboration avec les GRD, en effet les services système apportés par la flexibilité (stockage ou effacement diffus) peuvent être cumulés avec des opérations réalisées sur les réseaux des GRD ou à leurs initiatives (réorientation des flux par opérations des réseaux HTA).

Question 7 **Partagez-vous l'analyse de la CRE sur (i) la nécessité de construire le cadre contractuel visant à permettre aux actifs de stockage de répondre aux besoins de réseau et (ii) la nécessité de publier les contraintes de réseau actuelles et estimées à moyen terme afin de transmettre des signaux économiques pertinents pour le développement de flexibilités là où elles sont les plus utiles ?**

Les membres ELE sont en accord sur les deux points :

- (1) Un cadre contractuel est indispensable afin que des solutions industrielles puissent émerger.
- (2) La publication des contraintes au niveau du réseau de transport permettrait d'orienter efficacement les investissements sur les outils de flexibilité et permettrait de mettre en exergue les possibilités de mutualiser les services réseaux associés. La publication des contraintes permettrait également d'influencer les investissements des GRD en optimisant la gestion des flux transités sur le RPD.

A contrario, la prise en compte des besoins des GRD et notamment au regard de leur plan décennal d'investissement permettrait aussi d'alimenter les stratégies d'investissement de RTE. Ces besoins sont aujourd'hui traités par des demandes de PTF qui ne permettent pas une collaboration entre gestionnaires de réseau.

Question 8 En l'absence de mesures correctives, partagez-vous la position préliminaire de la CRE selon laquelle la valeur tutélaire du carbone ne doit être utilisée par RTE que pour les émissions hors EU-ETS ?

ELE n'a pas d'avis sur le sujet.

Question 9 Partagez-vous l'analyse de la CRE selon laquelle le recours à la technologie souterraine sur le réseau HTB1 doit être systématique dans certaines zones prioritaires identifiées dans le contrat de service public de RTE et analysé au cas par cas dans les autres cas ?

Les solutions souterraines, sans être à systématiser, permettent une mise en œuvre plus rapide car plus aisément acceptées par la population. Ainsi, il semblerait pertinent de prioriser ces solutions en HTB1 pour les ouvrages neufs et d'étudier au cas par cas la technologie à adopter lorsqu'il s'agit de renforcement de réseau existant. Pour les zones faiblement maillées, les solutions souterraines permettraient, en outre, de sécuriser l'alimentation des usagers.

Question 10 Etes-vous, comme la CRE, favorable à la prise en compte de l'état patrimonial du réseau et de son utilisation dans la stratégie de renouvellement ?

La prise en compte de l'état patrimonial du réseau est une solution davantage optimale qu'une stratégie qui ne serait basée que sur l'âge et le vieillissement des ouvrages. Un point de vigilance, néanmoins, il convient de maîtriser ces niveaux d'investissement afin qu'ils n'impactent pas considérablement l'effort financier qui serait à assumer par les générations futures.

Question 11 Par ailleurs, êtes-vous d'accord avec l'analyse préliminaire de la CRE sur les trois plans de renouvellement « corrosion », « PSEM » et « zéro-phyto » ?

La CRE est, à ce stade, favorable aux propositions de RTE concernant les plans « corrosion » et « PSEM » et émet des recommandations de priorisation concernant le plan « zéro-phyto ». Les membres ELE partagent cette position.

Question 12 Partagez-vous l'approche de la CRE quant à la stratégie de numérisation du réseau envisagée par RTE ?

ELE partage la nécessité d'investir dans la numérisation des réseaux. Afin de profiter de l'ensemble des solutions de flexibilités et d'aboutir à une gestion optimisée des réseaux, il semblerait par ailleurs pertinent que davantage d'informations

numériques soient partagés entre acteurs du réseau. Il pourrait par exemple être ainsi possible de résoudre des contraintes HTB en assurant des opérations sur le réseau HTA.

Question 13 Etes-vous, à l'instar de la CRE, favorable à cette approche séquentielle des projets d'interconnexion et aux priorités données aux différents projets ?

ELE n'émet pas d'avis sur ce sujet.

Question 14 Etes-vous favorable, comme la CRE, aux principes d'anticipation des études et démarches administratives et de surdimensionnement des ouvrages à créer, afin d'anticiper les besoins de raccordement au-delà des S3RENr en cours, financés par les producteurs, dans le cadre des travaux liés aux S3RENr ?

L'anticipation des démarches administratives mais surtout des solutions à mettre en œuvre est indispensable afin d'optimiser les délais de raccordement et de minimiser le coût pour la collectivité.

Le surdimensionnement des ouvrages doit être étudié au cas par cas, les solutions techniques retenues doivent être orientées vers des solutions techniques structurantes qui permettraient de préparer l'avenir (privilégier par exemple la création de nouvelle source permettant un accroissement des capacités d'accueil par rapport à du renforcement sur des postes existants). Ces solutions doivent être partagées et étudiées avec les GRD.

De plus, pour les projets de création de poste Source, ELE suggère que les liaisons et ouvrages aux postes soient dimensionnés afin de respecter les schémas en configuration définitive de telle sorte que de nouveaux investissements ou coupures longues ne soient pas nécessaires ultérieurement. Cette pratique permettrait de minimiser le coût pour la collectivité en assurant une solidarité temporelle.

Question 15 Etes-vous favorable, comme la CRE, à une planification par l'État du développement et de la localisation des éoliennes en mer, et aux mesures d'optimisation des coûts identifiées par RTE ?

ELE n'émet pas d'avis sur le sujet.

Question 16 Partagez-vous l'analyse de la CRE selon laquelle la mise en place de signaux de localisation plus fins serait pertinente pour inciter les producteurs à mieux prendre en compte les coûts du réseau dans leurs décisions et, ainsi, pour minimiser les coûts globaux du système électrique ? Quelle typologie de signaux serait à même d'orienter plus efficacement l'équilibre global coûts de production / coûts de réseaux (maille, investissement/fonctionnement, etc.) ?

Il semble évident que les producteurs, pour pouvoir évaluer au mieux la rentabilité et l'intérêt financier de leur projet souhaitent un certain nombre d'informations. ELE est en accord avec l'avis de la CRE, les phases de constructions du S3RENr doivent être l'occasion de réaliser l'exercice.

A contrario, les gestionnaires de réseaux sont demandeurs du maximum d'informations pour pouvoir prévoir les investissements les plus adéquats.

Lors de l'élaboration des S3RENr, si le GRT a bien à sa disposition la position précise des parcs composants les gisements, les GRD n'ont pas accès à cette information. Ce manque de transparence nuit à la construction du S3RENr et rend difficile la proposition de solutions optimales.

Question 17 Avez-vous toute autre remarque à faire concernant le SDDR 2019 présenté par RTE ?

Si RTE prend bien en compte les S3RENr pour élaborer le SDDR, il serait pertinent que les Schéma Directeur des différents GRD soient également considérés. Cette pratique permettrait de prendre en compte les problématiques locales et de définir des solutions partagées entre gestionnaire de réseaux.

A l'image du S3RENr, les règles de conception des ouvrages de RTE ainsi que leur déclinaison opérationnelle à l'échelle régionale devraient être portées auprès de l'ensemble des acteurs du réseau. Les GRD aimeraient par exemple avoir à connaissance les règles qui déterminent le nombre d'alimentation par Poste Source. Les GRD souhaiteraient pouvoir co-construire la vision régionale sur l'évolution du réseau et ainsi prendre en compte l'ensemble des contraintes des acteurs du système électrique.